EN SUPPLÉMENT
Action-Compost
le journal des maîtres-composteurs

Bimensuel édité par
Inter-Environnement Bruxelles
Rue du Midi, 165, 1000 Bruxelles
N°170 – 6 juillet 2006

Bruxelles en mouvements

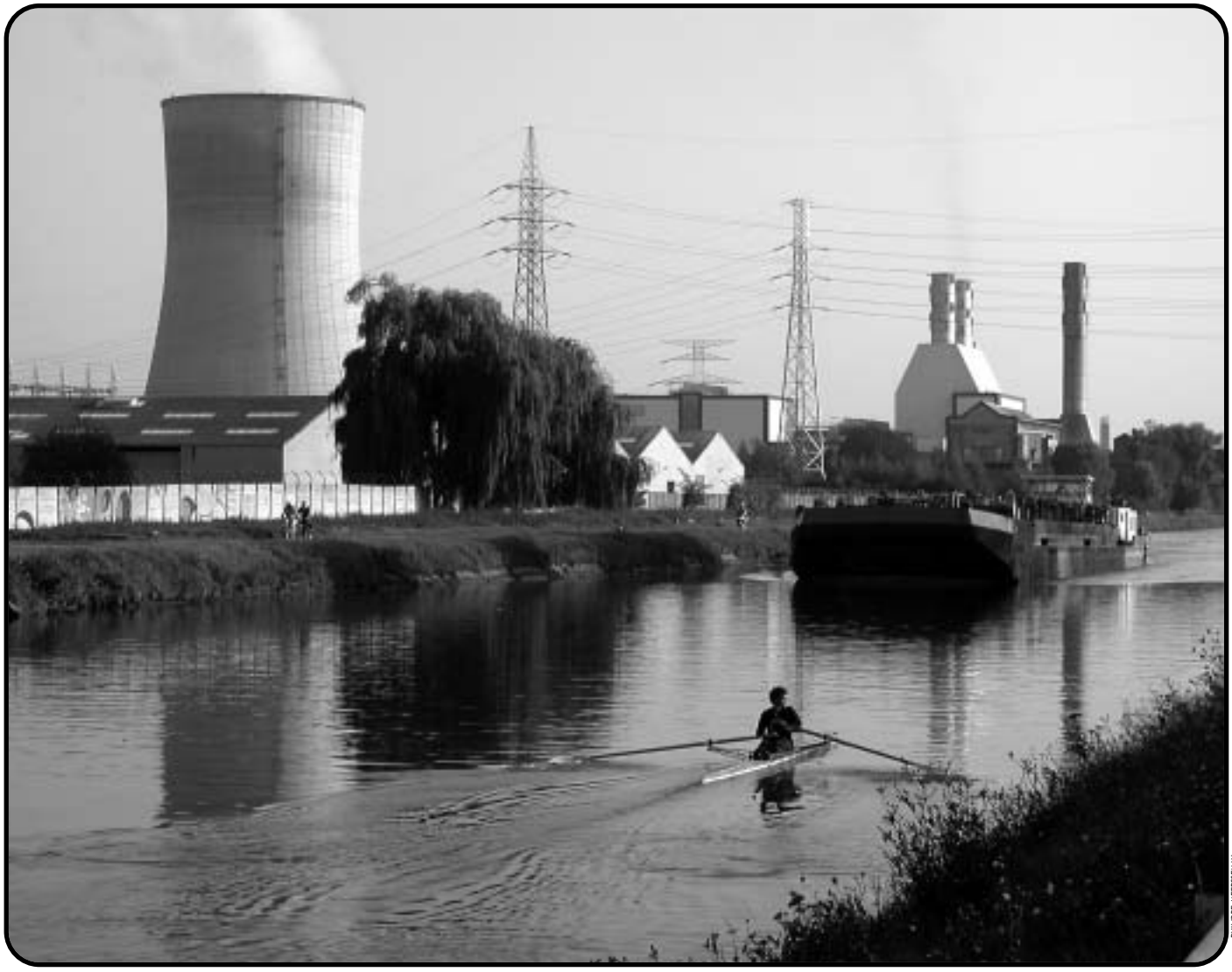

PHILIPPE MEERSSEMAN

Balades au fil de l'eau

Les beaux jours sont de retour. Sortons les sacs à dos, bottines de marche et en route !
Partons à la découverte des ruisseaux sinueux et flânons dans les paysages bucoliques le long des vallées de Bruxelles !

Suite en page 2 ☞

dans ce numéro

P.6 > Lifting à Haren
P.7 > Bruxelles, on ne peut pas vivre sans toit !
P.8 > Les infractions d'environnement : les réponses judiciaires, administratives et politiques
P.10 > Logements sous conditions au Moensberg
P.12 > L'invité de la quinzaine : Géry Le Grelle

@ Plus d'infos: www.ieb.be

Balades au fil de l'eau

Bruxelles, ville d'eau

On l'appelle aussi « *ville aux sept collines* ». Ancrée dans la plaine marécageuse de la Senne, Bruxelles a hérité, de ses courbes, de nombreux ruisseaux.

La plupart voûtés à la fin du XVIII[e] siècle, il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui 172 hectares d'eau traversent à ciel ouvert les petits coins de nature de notre région.

Depuis quelques années, la Région s'emploie à rendre tous les cours d'eau à nouveau propres et visibles.

Pourvu que ça coule ! Riches de diversité, de biodiversité, ces lieux offrent des moments privilégiés avec la nature en ville, un break dans la vie qui s'écoule.

C'est donc entre ville et eau que nous vous promenons dans ce numéro de « *Bruxelles en Mouvements* ».

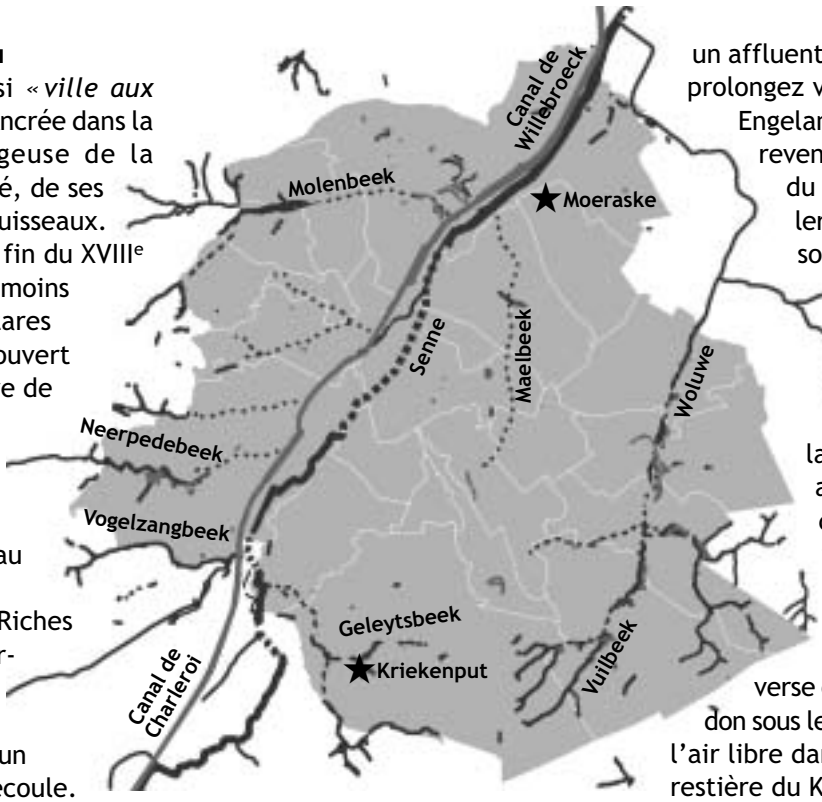

Suivez-le guide

Partons d'abord du côté de celle qui est la source de l'histoire de Bruxelles, la **Senne**.

L'un des derniers endroits où la Senne a conservé son lit à ciel ouvert se trouve près de l'écluse d'Anderlecht, derrière la rue Bollinckx. Dans la zone industrielle du quai d'Aa, la Senne sinueuse arrive à Bruxelles entre des berges naturelles bordées de jardins potagers.

Au déversoir d'orage d'Aa, vous pourrez contempler une œuvre du génie civil et peut-être croiser le dernier berger de Bruxelles accompagné de ses moutons broutant les herbes des berges.

Autant la Senne possède d'affluents, autant Bruxelles possède de visages.

A votre droite

Contrairement au Maelbeek, la Woluwe et le Geleytsbeek ont échappé au voûtement.

La **Woluwe**, dont la Région a remis des tronçons à l'air libre, est alimentée par 3 ruisseaux, le Vuilbeek, le Karregatbeek, le Zwanewijdebeek, elle parcourt environ 15 kilomètres avant de se jeter dans les collecteurs qui rejoignent la Senne.

Vous pouvez longer la Woluwe sur 4 kilomètres. Point de départ, le Parc des Sources. Une belle prairie à nénuphars jaunes vous accueille et donne le ton.

Sur votre chemin, vous croiserez ses étangs, ses zones marécageuses et le romantique château Malou qui règne sur une merveilleuse pièce d'eau.

Arrivé au moulin de Lindekemale, un ancien moulin à papier devenu restaurant, vous apprécierez certainement le charme de l'endroit et... la carte.

Dans la vallée de Saint-Job, le **Geleytsbeek** apparaît çà et là au travers de zones naturelles. Voûté dès sa source au Parc Fond'Roy, vous pouvez aller à sa rencontre au domaine du Papenkasteel. Suivez-le dans l'une des plus belles réserves naturelles humides de Bruxelles, le Kriekenput. Sortez de la réserve par le chemin du Puits. Vous voyez cette aulnaie marécageuse? A ses pieds coule le Kinsenbeek, un affluent du Geleytsbeek. Si vous prolongez votre chemin, le plateau Engeland s'ouvre à vous. Si vous revenez sur vos pas, la réserve du Kinsendael vous dévoilera ses 8 hectares riches en sources et en zones marécageuses. Trouvez le Groelstbeek, autre affluent du Geleytsbeek, il vous emmènera dans le fond de la vallée, dans une forêt à aulne et à frêne. Vous y découvrirez une végétation typique des lieux à eaux calcaires, devenue très rare dans la région.

Le Geleytsbeek traverse ensuite la plaine du Bourdon sous les voûtements. Il retrouve l'air libre dans la zone humide et forestière du Keyenbempt.

Le parcours se termine aussi aux portes d'un moulin, celui du Neckersgat.

Le petit marais, le **Moeraske**, à Evere est l'un des derniers vestiges du fond de la vallée de la Senne. Alimenté par les sources du Kerkebeek, le marais abrite de nombreuses espèces de batraciens, insectes, oiseaux. Les reliefs du lieu donnent une végétation très diversifiée.

Le Moeraske est un petit havre de paix au cœur de la ville.

A votre gauche

Passons sur l'autre rive.

Dans la vallée du **Molenbeek**, aux marais de Jette-Ganshoren, observez du haut du promontoire la vaste roselière habitée par le martin-pêcheur et la libellule déprimée. Se mélangent au paysage, des prairies pâturées par des vaches ou des chevaux.

Le Molenbeek vous amènera de la réserve du Poelbos au Parc Roi Baudouin en passant par le site d'une ancienne villa gallo-romaine et le marais de Ganshoren. Une promenade de 6 kilomètres à la rencontre de l'iris jaune et de l'histoire.

PHILIPPE MEERSSEMAN

La Senne serpente encore à ciel ouvert du côté d'Anderlecht.

PHILIPPE MEERSSEMAN

Le moulin du Neckersgat à Uccle.

A Anderlecht se trouvent les paysages les plus surprenants et inattendus de Bruxelles.

Les vallées du Neerpedebeek et du Vogelzangbeek ont réussi à garder un caractère typiquement rural.

Le **Neerpedebeek** ou la **Pede** vous transporte d'un parc de ville au pied des champs. Partez du Parc Vivès, passez sous le ring et admirez les peintures modernes urbaines sur les piliers.

Entré dans le Parc de la Pede, vous ressentez déjà un changement d'ambiance. Le paysage est ouvert sur de vastes étangs, appréciés par de nombreux oiseaux aquatiques.

Une infrastructure étonnante à remarquer. Dans l'un de ces étangs, un petit chenal bétonné permet à la Pede de le traverser en évitant sa pollution.

Passez les étangs et suivez la rivière dans les quartiers ruraux. Là, vous êtes plongé dans les peintures de Bruegel. Des vergers, prairies et terres cultivées à perte de vue. Un moulin à vent qui revient toujours dans le paysage.

D'étroits sentiers vous guideront à travers champs. Profitez de l'odeur des blés mûrs et observez au loin la ville qui bouge... sans vous.

Et n'ayez crainte de vous aventurer dans ce lieu *« perdu »*, il y a aura toujours une belle taverne-restaurant sur votre chemin.

Au milieu

N'oublions pas de parler de notre fameux **canal de Charleroi à Willebroek** (voir aussi l'encadré). Souvent considéré comme une frontière entre l'est et l'ouest de Bruxelles, réfuit au seul rang de zone industrielle, le canal et ses abords regorgent de surprises. Des rives verdoyantes d'Anderlecht aux aménagements publics du Quai Béco, une promenade le long du canal plaira aux inconditionnels urbains.

Vél'eau

Encore trois ans de patience... pour 2009, les deux-roues pourront sereinement relier Vilvorde à Anderlecht. *« En moins d'une heure, soit plus vite que la voiture »*, assure Frederik Depoortere, manager vélo pour la Région bruxelloise. Mais autant d'années pour construire une piste cyclable, c'est long, non ?

« Des tronçons seront déjà aménagés cette année, assure le manager cycliste. *L'avenue du Port sera cycliste en 2008 et la Porte de Ninove, qui est un nœud assez compliqué, accueillera les deux-roues pour 2009. »* Par ailleurs, le Port de Bruxelles veut exploiter les quais et dévier la piste cyclable. Pour Frederik Depoortere, les vélos pourraient très bien circuler dans ces lieux de déchargements. Il suffirait d'installer des feux rouges au moment de la manipulation des marchandises.

Mais en tout état de cause et que ce soit pour un déplacement boulot ou loisir, le trajet en vaudra la peine. Itinéraire cyclable n° 5, la piste sera balisée selon les règles régionales. Mais à Bruxelles, l'Europe monte en selle également. Conformément aux demandes européennes d'uniformiser les pistes cyclables, la piste sera bidirectionnelle, séparée de la circulation et se tiendra le plus proche possible de l'eau, côté Ouest (Molenbeek). *« On essaie de respecter ces consignes tout le long du trajet pour garder une cohérence européenne. »* Frederik Depoortere parle même de bientôt rejoindre le Sud de l'Espagne en toute sécurité...

Comme chantait Jean-Louis Aubert, *« Oui tout le long, le long, le long de l'eau / Courent courent courent mes idéaux »*.

Olivier Bailly

Balades au fil de l'eau

PHILIPPE MEERSSEMAN

La roselière du marais de Jette-Ganshoren.

PHILIPPE MEERSSEMAN

Le Quartier Nord vu du canal.

Tuy'eau pour l'été

Quelques idées d'activités pour les mois de juillet et août.

• Partez avec la **Coordination Senne** à la découverte de la Senne et de ses affluents au travers de promenades insolites. Nature, histoire du cours d'eau, gestion de l'eau...

Ces promenades guidées s'organisent toute l'année à la demande (inscriptions individuelles ou pour groupes de maximum 25 personnes).

Et si vous préférez partir en amoureux solitaire de la nature, emportez les topo-guides de la Coordination Senne. En plus de vous guider dans votre escapade, ils vous donneront quelques notions d'histoire et de botanique (en vente pour seulement 0,50€).

N'hésitez pas à les contacter au 02/206 12 03.
Site : www.coordinationsenne.be

• Embarquez à bord d'une croisière d'été ou d'une croisière détente en soirée organisée par **Brussels by Water**. Tous les jours (sauf le lundi), découvrez une autre facette de Bruxelles, son port maritime au centre de la ville.

Les mercredis 2 août et 6 septembre, vous pourrez également traverser Bruxelles de part en part. Depuis Anderlecht, vous naviguerez jusqu'à Vilvorde en passant par les vieux quartiers, les immeubles ultra-modernes et l'écluse de Molenbeek.

Une série d'autres activités sont prévues pour cet été.

Appelez le 02/203 64 06 pour connaître le programme complet.
Site : www.brusselsbywater.be

• Les dimanches 23 juillet et 27 août, suivez **Pro Velo** sur le « *Vélo-parcours Santé* » de 12 kilomètres dans la vallée de la Woluwe.

Cette promenade, destinée entre autres aux personnes à condition physique déficiente, ne nécessite pas d'effort physique important.

Rendez-vous à 14 h, au parc de la Woluwe (carrefour des avenues du Parc de la Woluwe et des Franciscains). Réservations : 02/502 73 55.
Site : www.provelo.org

rendez-vous

Le canal à Bruxelles : un axe majeur pour les loisirs et la mobilité alternative

Le vendredi 28 juillet 2006, IEB, la Coordination Senne et BRAL en partenariat avec Brussels by Water, Pro Velo, le Gracq et le Fietsersbond organisent une « *croisière-balade cycliste* ».

L'excursion, guidée par Frederik Depoortere, commencera à 10 h par une croisière entre la place Sainctelette et Vilvorde. Après le débarquement à Vilvorde, nous retournons à vélo à notre lieu de départ (7 km) où nous prendrons à 12 h 30 un pique-nique en plein air. La deuxième partie de la balade cycliste commencera à 13 h 30 à l'avenue du Port et se terminera vers 15 h 30 à la frontière régionale à Anderlecht. Cela nous laissera l'occasion d'en savoir plus sur la piste cyclable régionale et nous permettra de découvrir les curiosités qui se trouvent le long du canal et dans les quartiers alentours.

La participation aux frais est de 10€ pour la journée complète incluant le lunch à midi. Il est possible de louer un vélo en s'inscrivant au préalable.

Informations complémentaires et réservations auprès de Delphine Termolle : 02/223 01 01 ou delphine.termolle@ieb.be

DELPHINE TERMOLLE

A Anderlecht, la Pede traverse cet étang dans un petit chenal.

PHILIPPE MEERSSEMAN

Le déversoir d'orage d'Aa à Anderlecht.

• **La Fonderie** dévoile toute l'année les diverses facettes du canal.

Une des activités originales proposées, « *le bateau-livre* », vous permet de découvrir Bruxelles à travers les livres, de rencontrer des écrivains de chez nous au cours d'une balade en bateau sur les canaux. Les dimanches 16 juillet et 20 août.

Contactez-les au 02/410 99 50 afin d'obtenir leur programme complet.
Site : www.lafonderie.be

• La **CEBE** organise le samedi 22 juillet une nocturne papillon et le dimanche 13 août une visite guidée au Moeraske à Evere. Contactez Christian Rombaux au 02/242 50 43.
Site : www.cebe.be

• L'asbl **Conteurs en balade** propose depuis quatre ans de plonger au cœur des histoires à travers les parcs de la capitale. Neuf parcs seront investis cet été. Notamment, Jean-Pierre Dusoulier s'installe au Moeraske le week-end des 29 et 30 juillet. Le rendez-vous est fixé à 15 h à l'église Saint-Vincent. Plus d'infos au 0497/78 20 75.
Site : www.conteursenbalade.be

• Aventurez-vous dans la vallée du Vogelzangbeek pour une initiation à l'entomologie le dimanche 13 août avec l'asbl **CCN Vogelzang CBN**. Réservez au 02/640 19 24.
Site : www.ccnvogelzangcbn.easynet.be

• Les jeunes ne sont pas oubliés avec le **CPN Brabant** (Connaissance & Protection de la Nature du Brabant). Des stages d'observation de la faune et la flore des étangs, rivières, mares... sont organisés pour les jeunes de 7 à 17 ans en juillet et août sur rendez-vous.

Renseignez-vous auprès du responsable M. Denis Salmon au 0486/86 02 97.
Site : www.cpnbrabant.be

• Rendez-vous inévitable depuis 6 années, **Bruxelles Les Bains** sera à quai dès le 14 juillet jusqu'au 13 août. En plus des activités traditionnelles de plage, beach-volley, beach-soccer, beach-handball... les activités « *Zen* » seront à l'honneur : tai chi, massage et méditation au bord de l'eau...
Site : www.bruxelleslesbains.be

Delphine Termolle

pollution de l'air

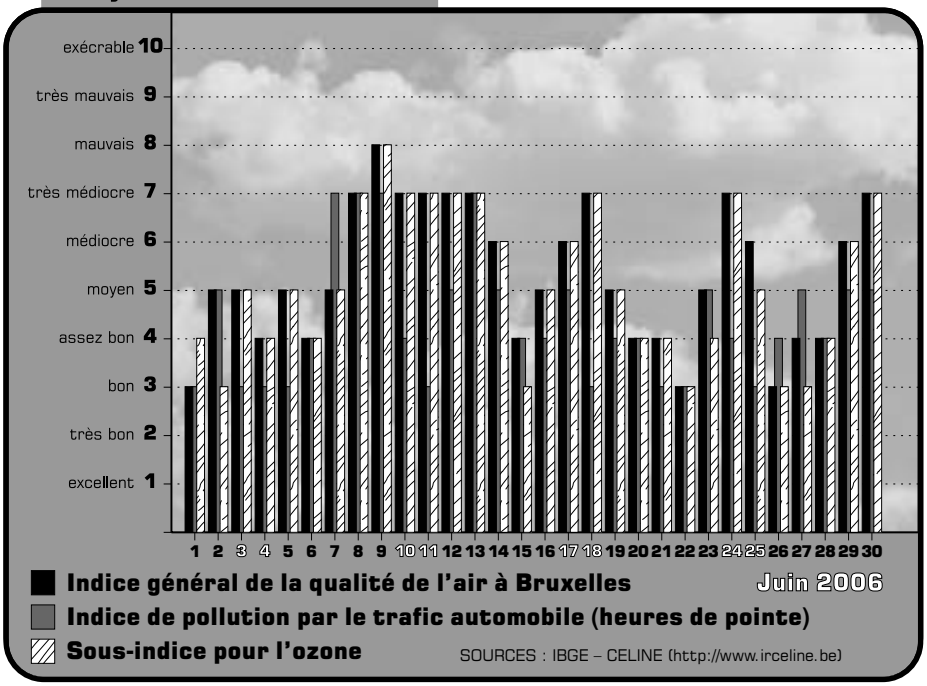

Quel air avons-nous respiré à Bruxelles en juin 2006? Chaque mois, d'après les données du laboratoire de l'IBGE, nous publions un relevé de la qualité de l'air à Bruxelles. Plus d'infos : Cellule Interrégionale de l'Environnement, www.irceline.be

Lifting à Haren

Nouvelle voirie, changement de sens de circulation, mise à sens unique, réaménagement urbain, construction de ponts routiers, de liaisons piétonnes et cyclables, nouvelles zones à bâtir,... Haren va changer de visage. Sourira-t-il davantage aux riverains ou aux navetteurs?

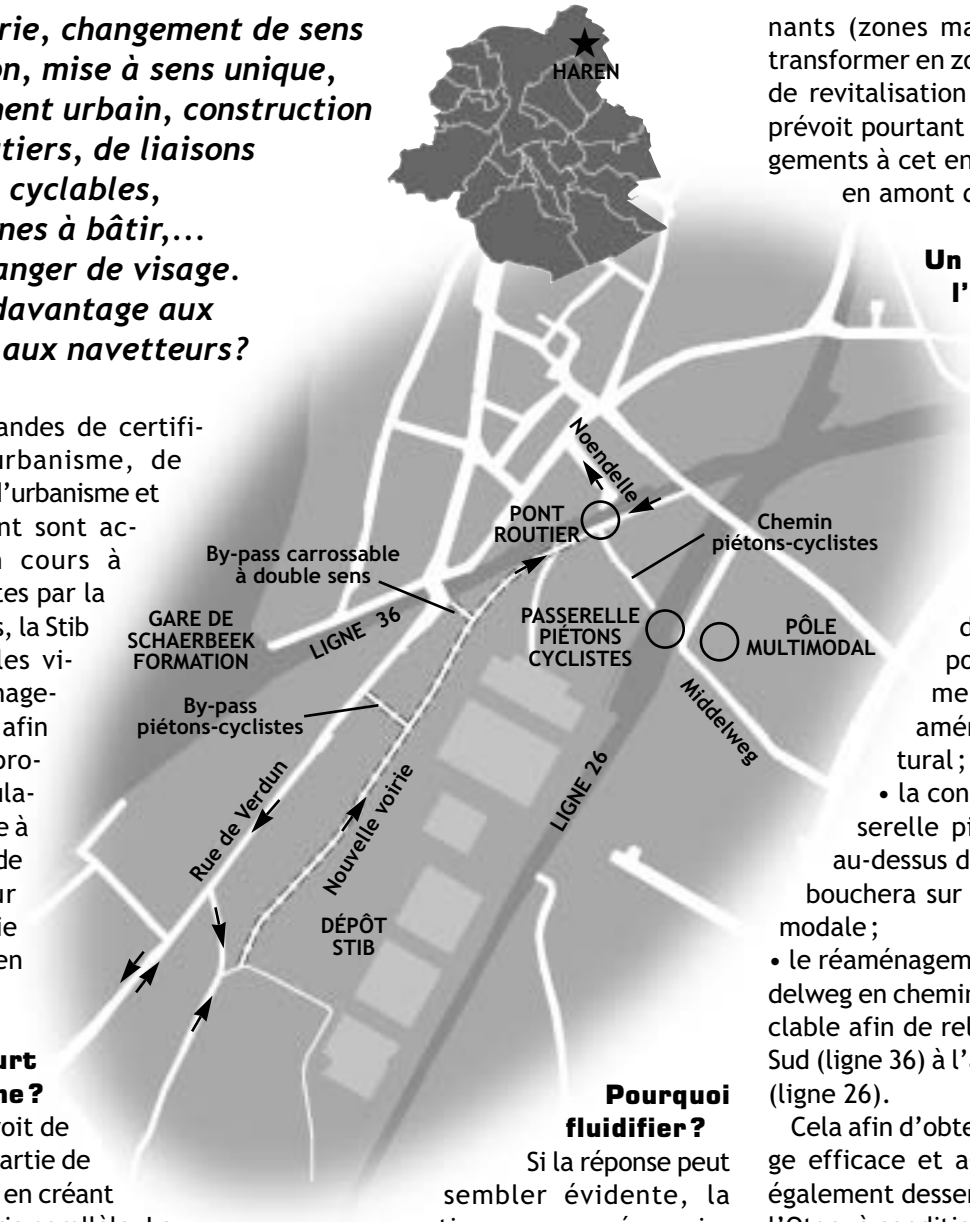

Des demandes de certificat d'urbanisme, de permis d'urbanisme et d'environnement sont actuellement en cours à Haren. Introduites par la Ville de Bruxelles, la Stib ou la SNCB, elles visent un réaménagement de Haren afin de pallier les problèmes de circulation et permettre à tous les usagers de retrouver leur place sur la voirie et de circuler en toute sécurité.

Solution à court ou à long terme?

Le projet prévoit de dédoubler une partie de la rue de Verdun en créant une nouvelle voirie parallèle. Le tronçon actuel devenant à sens unique vers Bruxelles et la nouvelle rue de Verdun bis à sens unique vers Haren. Pour Inter-Environnement Bruxelles, créer une nouvelle voirie permettra sans doute de fluidifier le trafic et d'améliorer la vitesse commerciale des transports en commun à court terme mais ne résoudra rien à long terme. En effet, augmenter la capacité des voiries appelle davantage de trafic et donc de nouveaux encombrements. L'espace supplémentaire doit par conséquent être destiné aux transports en commun, piétons et cyclistes si on ne veut pas davantage attirer le trafic.

Pourquoi fluidifier?

Si la réponse peut sembler évidente, la question se pose néanmoins lorsqu'il s'agit de voiries de quartier destinées à collecter le trafic local et non de transit. Et le PRD définit les voiries de Haren comme un réseau de quartier. Les voiries principales étant la chaussée de Haecht ou d'autres à l'étude, reliant le boulevard de la Woluwe à l'avenue de Vilvorde. Dès lors pourquoi ne pas travailler sur la dissuasion du trafic de transit plutôt que de chercher à l'absorber?

Et l'environnement?

Selon la carte d'évaluation biologique de l'IBGE, la nouvelle voirie se situe en zone de friche à haute valeur biologique. De plus, les terrains attenants (zones maraîchères) vont se transformer en zones à bâtir. La carte de revitalisation urbaine du PCD ne prévoit pourtant pas de nouveaux logements à cet endroit mais bien plus en amont de la rue.

Un bon point: l'intermodalité ferroviaire, piétonne et cycliste

Le projet prévoit par ailleurs:

- le réaménagement du point d'arrêt de Haren Linde: construction d'une rampe d'accès pour les PMR, allongement des quais et réaménagement architectural;
- la construction d'une passerelle piétonne et cyclable au-dessus de la ligne 26 qui débouchera sur une placette multimodale;
- le réaménagement de l'ancien Middelweg en cheminement piéton et cyclable afin de relier l'arrêt de Haren Sud (ligne 36) à l'arrêt de Haren Linde (ligne 26).

Cela afin d'obtenir un pôle d'échange efficace et agréable, qui pourra également desservir le futur siège de l'Otan, à condition d'en avoir prévu la capacité.

Inter-Environnement Bruxelles se réjouit de la construction de ce nouveau pôle intermodal mais remet en question la création de nouvelles voiries. IEB souligne la nécessité d'accorder la priorité aux transports publics, piétons et cyclistes sur les rues de Verdun et Verdun bis afin que ces rues gardent leur fonction de desserte locale. Le projet pourra alors être une véritable amélioration de la qualité de vie et de la mobilité des Harenois et pas un afflux supplémentaire de navetteurs automobilistes.

Marie-Claire Schmitz

Bruxelles, on ne peut pas vivre sans toit !

ISABELLE HOCHART

Ce slogan s'affichait parmi bien d'autres lors de la manifestation pour le droit au logement organisée ce 16 juin à Bruxelles par le RBDH. Un bon millier de personnes étaient présentes pour dénoncer l'insupportable réalité de la situation actuelle du logement.

Associations, locataires, SDF, mais aussi des représentants du secteur de la santé qui ont lâché leurs permanences et leurs patients, le temps de crier leur impuissance face aux nombreuses répercussions des mauvaises conditions de logement.

Un toit c'est un droit !

Les manifestants s'étaient donné rendez-vous sur la place du Nouveau Marché aux Grains pour revendiquer ce droit fondamental qu'est le droit à un logement décent pour tous. Les nombreux slogans demandaient entre autres, des logements sociaux en nombre suffisant, un encadrement des loyers et un soutien sous forme d'allocation-loyer pour les ménages en difficulté.

Ces revendications ne sont pas neuves, la situation devient de jour en jour de plus en plus préoccupante à plus d'un titre. La flambée du prix des logements a des conséquences multiples : la fuite des habitants qui cherchent à s'établir en périphérie, un pouvoir d'achat qui diminue parce que plus de la moitié des revenus est investie dans les loyers, la division des maisons en appartements par des propriétaires peu scrupuleux pour lesquels l'appât du gain est la seule motivation. Peu à peu, c'est la qualité de vie qui s'amenuise dans des appartements au format « *boîte d'allumettes* », où les conditions d'hygiène et de sécurité ne sont pas respectées.

Des médecins au chevet du logement

Ce qui est nouveau aujourd'hui, c'est la présence des représentants du secteur de la santé à cette manifestation. Sous une grande banderole déployée au nom de La Fédération des Maisons Médicales, accueillantes, infirmières, kiné, psy, médecins, assistantes sociales, ces personnes du « *secteur de première ligne* » de la santé étaient présentes pour dénoncer des situations auxquelles elles ne savent plus faire face. Soigner des personnes qui vivent dans des logements insalubres chargés d'humidité ou de mérule ne sert à rien, les assistantes sociales ne peuvent plus proposer de logements adaptés parce qu'il n'y en a pas assez, les psychologues sont confrontés chaque jour à des cas de violences conjugales inévitables quand on vit en surnombre dans des espaces restreints, sans parler des décrochages scolaires... la liste s'allonge chaque jour.

Santé physique, santé mentale tout se dégrade à l'image de l'état du logement.

La médecine du travail existe, ne faudrait-il pas de même une médecine du logement ? Mieux vaut prévenir que guérir dit le vieux proverbe... Hélas l'inertie actuelle en matière de logement s'étale... Le Plan logement reste aujourd'hui à l'état de promesse, à peine une petite brique en vue. Il va être trop tard pour prévenir, préparons les sparadraps, les seringues et les perfusions, les baromètres du logement indiquent une période de turbulences qui risque d'être aussi longue qu'un hiver sur la banquise.

Isabelle Hochart

Les infractions d'environnement : les répons

Un séminaire international a dressé, le 11 mai 2006, l'état des lieux des infractions d'environnement. Quels sont les liens entre la protection de l'environnement et le respect des différentes législations environnementales? Quels sont les acteurs et les moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour instaurer une politique de prévention et de sanctions efficace? Quelques témoignages significatifs [1].

SARAH DURAY

Un outil pour lutter contre les infractions d'environnement : la cellule garage mise en place par la Commune de Molenbeek dans le quartier Heyvaert, spécialisé dans le commerce automobile.

La prise de conscience s'amplifie

Pour introduire le sujet, Patrick Carolus [2] constate que, ces dernières années en Belgique, la répression des infractions d'environnement a connu une croissance d'une ampleur sans précédent. La Région de Bruxelles-Capitale connaît le même sort. Plusieurs facteurs en sont responsables comme la prise en compte grandissante de cet aspect tant au niveau politique que judiciaire [3] ou comme l'inflation législative des textes qui visent à protéger l'environnement sous tous ses aspects par le droit pénal ou les sanctions administratives [4].

Il en résulte un accroissement des l'activité des administrations régionales spécialisées dans la recherche d'infractions en matière d'environnement et d'urbanisme comme Bruxelles Environnement (Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement), l'Administration de l'Aménagement du Territoire et du - Logement et l'Agence Régionale pour la Propreté. Le Parquet de Bruxelles s'inscrit aussi dans cette dynamique. Il organise avec les services de police zonaux et la police fédérale, diverses opérations d'envergure telles les *« opérations garages »* [5].

Opérations sur le terrain : la cellule garage au quartier Heyvaert

Le Commissaire Christian Perremans [6] compte dans sa zone de police Ouest le quartier des anciens Abattoirs. Au début du XIX^{e} siècle, le marché aux bestiaux se tient au centre de Bruxelles. Puis pour des raisons d'hygiène, il est décidé de déménager les activités d'abattage à la périphérie de Bruxelles. Naît alors l'abattoir d'Anderlecht et parallèlement, dans le quartier, des activités liées au traitement de la viande.

Progressivement la vitalité du secteur de la viande va s'éroder, la modernisation demandée par les nouvelles normes européennes n'étant pas réalisée. Les bouchers partent pour des installations neuves et modernes qui sont construites dans le zoning industriel d'Anderlecht.

Après un gigantesque incendie en 1996, les abattoirs sont reconstruits en un centre agroalimentaire. Le déclin des activités liées à la boucherie du quartier est enclenché. La taille des bâtiments industriels, la haute capacité de résistance des planchers, l'éclairage naturel et le système de levage attirent le secteur de la voiture d'occasion. Cette attirance fut amplifiée par le fait que les parkings des abattoirs accueillent dans les années 90 un marché de voitures d'occasion. Le quartier Heyvaert connaît alors une renommée internationale. Des

es judiciaires, administratives et politiques

commerces satellites liés à la voiture ou à l'exportation de vieux appareils électroniques vont se développer dans le quartier. Les conséquences sont nombreuses : la fuite des habitants et des entreprises.

En octobre 2001, l'autorité communale de Molenbeek met en place deux cellules : la cellule garage et la cellule propreté. La « *cellule garage* » vérifie l'existence de permis d'environnement, renvoie aux autorités compétentes les problèmes de non-respect des législations sociales et du travail, informe les exploitants et propriétaires de leurs obligations,... La « *cellule propreté* » a pour objectif de mieux gérer le quartier et d'améliorer la qualité de vie en réduisant le nombre de dépôts clandestins, en responsabilisant les habitants ainsi que les commerçants, en assurant un suivi administratif des infractions,...

Une cellule policière a aussi été mise en place, la cellule « *Lois spécifiques* ». Elle a pour objectif de lutter contre la prolifération de garages et de salles de fête, contre le versage clandestin des déchets, la pollution, le trafic des déchets et la traite des êtres humains,...

Après une phase préventive et informative et une phase directive, est venue une phase répressive : descente sur place, mesures de contraintes, audition des contrevenants, rapport au bourgmestre,...

Malgré une diminution considérable des nuisances constatées, la présence de fonctionnaires compétents dans le quartier reste primordiale. Force est de constater que sont toujours d'actualité le commerce sur la voie publique, l'exportation de déchets, l'abandon d'épaves de voitures sur la voie publique comme l'usage de fausses plaques d'immatriculation. Grâce à une collaboration multidisciplinaire, la police est en mesure de donner soit l'information aux personnes, soit de prendre une mesure plus radicale et appropriée en cas de négligence ou de carence du contrevenant.

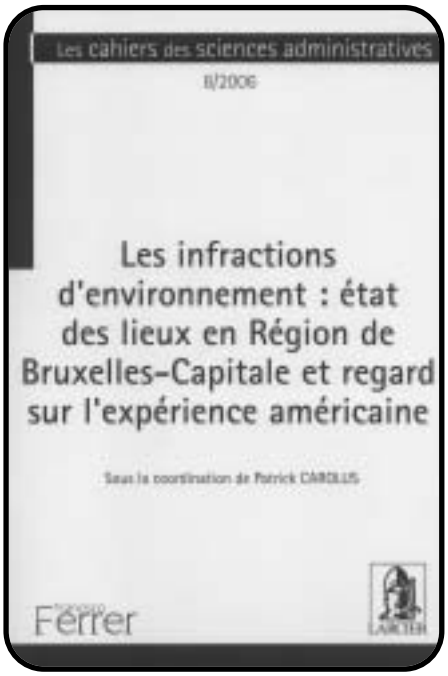

La répression des dépôts sauvages de déchets

Alain Martens a examiné le rôle pionnier de l'Agence Régionale pour la Propreté (ARP) [7]. Bruxelles est la victime de nombreux apports de déchets ménagers par des particuliers des deux autres régions ainsi que du déversement sauvage de déchets d'origine commerciale ou professionnelle.

Le motif est bien souvent financier : les habitants veulent faire l'économie de sacs payants en vigueur dans leur région tandis que les entrepreneurs ou commerçants tentent d'évacuer illicitement leurs déchets professionnels. Il est difficile d'estimer l'ampleur réelle du phénomène mais à titre indicatif, plusieurs communes de la Région estiment dépenser par mois 25 000 euros en frais d'enlèvement de dépôts sauvages (non compris le coût de l'élimination définitive des déchets). Quant à l'ARP, elle mobilise en personnel de contrôle 25 contrôleurs de terrain, 3 personnes chargées des auditions et enquêtes ainsi que plusieurs personnes pour l'encadrement administratif.

Un pas en avant a été réalisé avec l'ordonnance du 25 mars 1999 relative à la recherche, la constatation, la poursuite et la répression des infractions en matière d'environnement.

Les grands intérêts de cette ordonnance sont d'avoir instauré à côté des sanctions pénales classiques un système d'amendes administratives, d'avoir mis sur pied la possibilité pour les agents chargés de la surveillance d'imposer des mesures de contraintes, d'avoir harmonisé la procédure en matière de verbalisation, d'avoir conféré une force probante spéciale aux procès-verbaux établis par des agents chargés de la surveillance.

La collaboration de plus en plus étroite entre les services du Parquet, plusieurs polices locales et l'ARP a permis à l'Agence d'acquérir un rôle pionnier en matière de prévention et de répression des dépôts sauvages en Région de Bruxelles-Capitale. L'ARP assiste les services de police sur le terrain, assure la formation à la verbalisation des agents communaux ou régionaux, veille à ce que les auteurs des dépôts sauvages soient sanctionnés et assure le suivi du paiement des amendes administratives.

Sabine Vanderlinden

---

(1) Les interventions présentées sont extraites des actes du séminaire publiés aux Editions Larcier, Les Cahiers des sciences administratives: *Les infractions d'environnement : état des lieux en Région de Bruxelles-Capitale et regard sur l'expérience américaine*. Sous la coordination de Patrick Carolus.

(2) Professeur invité à la Haute Ecole Francisco Ferrer, Substitut du procureur du Roi, Magistrat de référence pour les sanctions administratives en matière d'environnement.

(3) Droit constitutionnel repris à l'article 23 qui vise à protéger le patrimoine commun des générations futures.

(4) Ordonnance du 25 mars 1999 en matière d'infractions d'environnement et du 13 mai 2004 relative à la gestion des sols pollués ainsi que l'arrêté du gouvernement bruxellois du 9 avril 2004 adoptant le Code Bruxellois de l'aménagement du territoire (COBAT) ou encore la loi du 13 mai 1999 relative aux amendes administratives dans les communes afin de lutter contre les incivilités).

(5) « *Phase repressive* » citée par après dans le texte.

(6) Commissaire divisionnaire, Zone de police de Bruxelles Ouest comprenant les communes de Molenbeek, Jette, Ganshoren, Berchem-Sainte-Agathe et Koekelberg.

(7) Juriste, Agence Régionale pour la Propreté « *Bruxelles Propreté* ».

Logements sous conditions au Moensberg

Le projet de logements sociaux au Moensberg souffre de gabarits exagérés, ne s'intègre pas au site et prend des libertés par rapport au plan particulier d'affectation du sol. Les habitants ont présenté leurs suggestions à la Commission de Concertation sous la forme d'un contre-projet.

Une bonne quarantaine d'habitants s'étaient déplacés pour la réunion de la Commission de Concertation qui présentait le projet de construction de 106 logements sociaux sur le site du Moensberg, à la limite d'Uccle et de Linkebeek. Après avoir pris connaissance des détails du projet, exposés par l'architecte désigné par la SLRB, demandeur du permis, les habitants ont, à leur tour, exprimé non seulement leurs inquiétudes, mais également proposé un contre-projet !

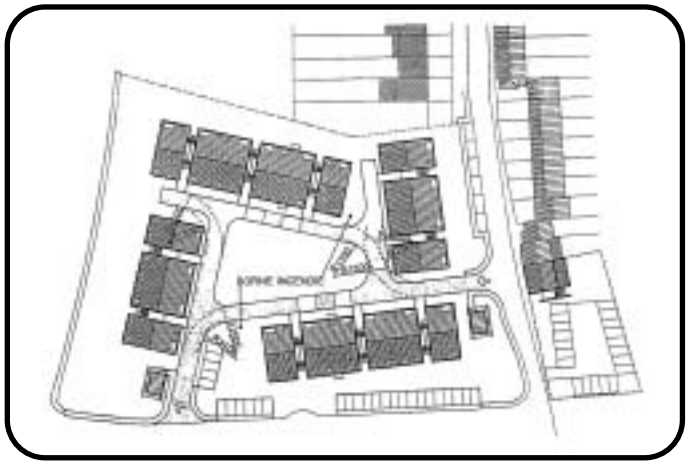

Le projet de logements sociaux de la SLRB.

Le contre-projet des habitants, plus modeste en gabarits et plus ouvert sur le quartier.

Pas d'opposition, mais des alternatives

Une fois n'est pas coutume, les riverains ouvrent le débat en expliquant qu'ils ne s'opposent en rien à la l'implantation de logements sociaux. Par contre, ils s'interrogent sur le nombre et l'ampleur des dérogations au PPAS, contestent les gabarits proposés, le manque d'harmonie avec le bâti existant et surtout regrettent l'orientation des futures constructions organisées en ordre fermé, ce qui ne favorisera pas la convivialité et donnera une impression de ghetto.

Autre souci : la qualité de ces logements qui seront en partie destinés aux personnes âgées. Ces habitations ne disposeront pas d'ascenseur et il est fort probable que ces logements ne seront pas non plus adaptés aux personnes à mobilité réduite. Les habitants relèvent également l'absence d'espaces communs et de lieux de convivialité.

En résumé, les riverains demandent un projet plus réfléchi en terme de qualité, construit en harmonie avec le bâti existant, un agencement ouvert et une densité moindre favorisant l'intégration et la communication. Afin de renforcer et d'illustrer leurs arguments, ils proposent une autre conception, plus modeste et ouverte sur le quartier (voir plan).

Pas une brique de dimension sociale

Inter-Environnement pour sa part a souligné l'importance de structures qui favorisent non seulement le contact entre les habitants mais qui répondent également aux demandes et aux besoins quotidiens des futurs locataires. Il est indispensable de prévoir les services et les commerces de proximité nécessaires à une bonne qualité de vie mais aussi parce que cela participe à l'intégration et à la vie sociale.

La commission de concertation a rendu un avis favorable pour la construction d'un complexe de logements sociaux au Moensberg à Uccle. Cependant cette décision est accompagnée de nombreuses conditions qui imposent des modifications avant la délivrance du permis.

Une pâle copie des erreurs d'hier

Les habitations prévues au Moensberg constituent une première concrétisation du « *Plan Logement* » qui a tant de peine à démarrer. Quel dommage de commencer l'aventure avec une conception qui présente autant de lacunes et où la dimension humaine est si peu prise en considération. Rien d'innovant, rien d'audacieux et surtout un aspect « *rentabilité* » qui laisse perplexe.

Des expériences similaires, tant chez nous que dans les grandes banlieues françaises, ont mis en évidence les répercussions néfastes sur le plan humain de ce type de conception. Est-ce que l'urgence doit être prétexte à la médiocrité?

Le logement social doit trouver un autre souffle, celui d'un développement durable, tant pour les structures que pour ceux qui les occupent, parce que l'habitat, depuis toujours, est un des instruments indispensables à l'intégration sociale et du « *vivre ensemble* ».

Isabelle Hochart

visites guidées

Arau
• Bruxelles 1900 — Art Nouveau. Le 29 juillet et les 5, 12, 19 et 26 août.
• Saint-Gilles Art Nouveau. Le 27 août.
• Art Nouveau et espaces publics à Schaerbeek. Le 30 juillet.
• Le berceau de l'Art Nouveau. Le 13 août.
• La Grand-Place et ses Quartiers. Le 6 août
• Vivre à Bruxelles. Le 20 août.
Infos : 02/219 33 45 www.arau.org

Arkadia.be
• Family Affairs. Le 26 août.
• Atomium, Expo 58. Le 5 août.
• Avenue Molière : la promenade du Bourgeois gentilhomme. Le 6 août.
• Bruxelles aristocratique : le Sablon et ses abords. Le 12 août.
• A la recherche des cinémas perdus. Le 27 août.*
• Horta et les 100 ans de l'Hôtel Vinck. Le 30 août.**
A 15 h, sauf * à 10 h et ** à 14 h 30. Infos : 02/537 67 77 ou www.asbl-arkadia.be

Brussels by Water
Croisières d'été 2006 dans le port de Bruxelles. Tous les jours, sauf le lundi, un départ entre 12 et 18 h. Jusqu'au 25 août au départ du quai Béco.
Infos : Rivertours, 02/218 54 60 ou www.brusselsbywater.be

La Fonderie
• Le site de Tour & Taxis, patrimoine mondial. Le 12 août.
• Le port et les canaux bruxellois. Le 30 juillet et les 6, 13 août.
• Les moussaillons lèvent l'ancre. Le 25 juillet et les 1er, 8, 15, 22 et 29 août.
• Un port en pleine expansion. Le 27 juillet et les 3, 10, 17, 24, 31 août.
• Bateau-Concert. Le 28 juillet, les 11 et 15 août.*
• Les bières bruxelloises, de la Gueuze à la Pils. Le 19 août.
• La Grand-Place. Les 19, 26, 27 août.
• Le Bateau-Livre : le batelier Georges S. Le 20 août.**
• Visite guidée de l'exposition et parcours Manchester. Le 20 août.
• Le Canal de Charleroi ou la route du charbon. Le 20 août.
• Le Petit Sablon. Le 29 juillet.
• Le chocolat, l'or noir des Bruxellois. Le 5 août.
A 14 h sauf * à 20 h 30 et ** à 10 h. Infos : 02/410 99 50 ou www.lafonderie.be

Laeken découverte
• Le cimetière de Laeken et ses deux églises. Le 20 août.
• Le plateau du Heysel de la Cité Modèle à l'Atomium. Le 27 août.
• Laeken romantique : retrouver l'ancien village et son charme d'antan. Le 30 juillet.
• L'habitat social de Laeken : l'empreinte des architectes Brunfaut. Le 6 août.
• Léopold II urbaniste, promoteur et propriétaire à Laeken. Le 13 août.
• Visites d'entreprises. Le 13 août.*
A 14 h 15, sauf * à 14 h.
Infos : 0479/39 77 15 ou www.laekendecouverte.be

Librairie Quartiers Latins
• Le néo-classicisme et les bouleversements urbanistiques (1e partie) : les boulevards extérieurs de la porte d'Anvers à la place du Trône. Le 29 juillet à 14 h.
• A la recherche des cinémas perdus au centre de Bruxelles. Le 5 août à 10 h 30.
• Le néo-classicisme et les bouleversements urbanistiques (2e partie) : les boulevards extérieurs de la porte de Namur à la porte de Ninove. Le 19 août à 14 h.
Infos : 02/227 34 00.

Pro Velo
• Les mystères verts du nord de Bruxelles. Le11 août.
• Les Francs-Maçons à Bruxelles. Le 30 juillet.
• De La Cambre à La Hulpe. Le 30 juillet.
• Art Nouveau à Ixelles et à Saint-Gilles. Le 6 août.
• Balade contée. Le 6 août.
• Bières et brasseries. Le 12 août.
• Moambe et thé à la menthe. Le 13 août.
• Tervueren, la colonie verte de Léopold II. Le 13 août.
• Art Déco et Modernisme. Le 20 août.
• Uccle, Linkebeek, Beersel. Le 20 août.
• Mode et Design. Le 26 août.
• Circuit architecture : Benoît Moritz. Le 27 août.
• Sur les traces de Bruegel à Bruxelles et dans le Pajottenland. Le 27 août.
• Vallée de la Woluwe. Le 27 août.
A 14 h. Infos : 02/502 73 55 ou www.provelo.org

Voir et Dire Bruxelles
Les cinq associations de tourisme à thème formant « Voir et Dire Bruxelles » vous proposent plus de 80 thèmes et pas moins de 300 visites guidées à pied, en bus ou à vélo jusqu'au 23 décembre.
Infos : 02/534 68 00, www.voiretdirebruxelles.be ;
• ARAU, 02/219 33 45, www.arau.org ;
• Arkadia.be, 02/537 67 77, www.asbl-arkadia.be ;
• Itinéraires, 0496/38 85 94, www.itineraires.be ;
• Le Bus bavard, 02/673 18 35, www.busbavard.be ;
• Pro Velo, 02/502 73 55, www.provelo.org

Le Domaine des Silex
Dans le cadre de l'opération « *Nature au Jardin* » de Natagora, balade à la découverte de nos papillons au Domaine du Silex. De 11 h à 13 h. RV à l'entrée du Domaine des Silex, chemin des Silex à Watermael-Boitsfort.
PAS DE DATE!!!

Le Vogelzang
Initiation à l'entomologie. Le 13 août à 14 h. Infos : CCN Vogelzang, 02/640 19 24.

Les Jardins du Fleuriste
Découverte des jardins et des plantes aromatiques. Le 26 août à 14 h. Infos : Art & Nature, 02/242 82 94.

promenades nature

A l'Ouest
• Le Poelbos et le marais de Jette : Visite des deux réserves naturelles. Le 5 août à 14 h.
• Le marais de Jette. A la découverte des plantes à fleurs de la réserve naturelle. Le 19 août à 15 h.
Infos : CEBO, 02/245 55 00.

Al'Est
• L'Hof ter Musschen : les plantes médicinales. Le 6 août à 10 h.*
• Le potager biologique du Houtweg. Le 19 août à 14 h.**
• La forêt de Soignes. Botanique générale et aspects de la forêt de Soignes et du Brabant. Le 20 août (heure à préciser).*
• Le jardin des herbes aromatiques. Le 26 août à 14 h.**
Infos : CEBE, * 02/242 50 43, ** 02/460 38 54 ou www.cebe.be

nature

Journées de gestion
• L'Hof ter Musschen. Le 5 août à 10 h.
• Le Moeraske. Le 12 août à 9 h 30.
Infos : CEBE, 02/460 38 54 ou www.cebe.be

expos

Habit de Nature
L'omniprésence dans la culture japonaise de la nature dans l'art et de l'art dans la nature a amené Coralie Snyers à étudier les liens que tissent habit et nature. En déambulant dans un jardin de kimonos de nature, le visiteur est touché par des parures d'arbres et de corps. Jusqu'au 3 octobre, au Musée du Costume et de la Dentelle, rue de la Violette, 12 à 1000 Bruxelles. Infos : 02/213 44 50.

Saint-Géry, de l'île au quartier
Jusqu'au 30 août, de 10 à 23 h, aux Halles Saint-Géry, place Saint-Géry, 1 à 1000 Bruxelles.

Appel aux associations membres

Vous organisez des visites guidées, conférences, cours, rencontres, ateliers ou activités pratiques ? Communiquez-nous les informations utiles suffisamment à l'avance pour en publier l'annonce.

Géry Le Grelle

L'Asbl L'Ouvrant s'est constituée pour protéger les portes et les châssis de fenêtres remarquables qui sont les victimes d'une certaine vague de modernisation. Fondateur de l'association, Géry Le Grelle explique son action.

Bruxelles en mouvements.— Vous avez récemment organisé des promenades guidées pour sensibiliser les habitants au remplacement indu des châssis. Quelles furent les réactions du public ?

Géry Le Grelle.— Les participants à la visite étaient déjà sensibilisés à la question. Ils comprenaient l'intérêt de préserver des œuvres de qualité et des éléments qui représentent l'identité culturelle de Bruxelles. Grâce à la présence de la presse (télévisions et journaux), nous avons pu faire connaître plus largement notre action. Nous avons reçu beaucoup de mails de personnes catastrophées ou d'autres qui étaient contentes que nous soulevions cette problématique. Ainsi une personne, sur le point de signer la commande d'un nouveau châssis, nous a signalé qu'après avoir été sensibilisée, elle avait tout arrêté. Pour beaucoup, il faut qu'il y ait un débat pour empêcher la poursuite des dégradations.

FRANÇOIS DEWEZ

BeM.— Quelle est votre attitude par rapport aux entreprises qui posent des châssis en dehors du cadre légal ?

G.L.G.— Des fabricants de châssis sont venus à notre promenade et ont déclaré que nous avions tout à fait raison de vouloir empêcher la défiguration des châssis de fenêtres. Ils prétendaient qu'ils aimeraient faire du « *beau* » mais qu'ils voudraient des lois plus claires. Certains voudraient aller plus loin et chercher des modèles de châssis qui s'adaptent aux caractéristiques originelles de l'immeuble. Notre but n'est pas de faire le procès des matériaux utilisés (bois, pvc ou aluminium) mais de faire respecter la remise à l'identique. Nous pensons qu'en respectant le petit patrimoine, les fabricants ont tout à gagner : le prix des produits de qualité est plus important que celui des produits de piètre qualité.

BeM.— Votre demande de protection de ce petit patrimoine a-t-il rencontré du succès auprès des pouvoirs publics ?

G.L.G.— Il faut un débat. Cet appel a été entendu par le Secrétaire d'État chargé des Monuments et des Sites. Monsieur Kir a proposé la mise sur pied d'une table ronde avec les responsables politiques, le monde associatif et des fabricants de châssis. Nous demandons, entre autres, que des agents publics puissent verbaliser les infractions et que les administrations reçoivent des consignes claires à l'égard des demandes de transformations et, si elles sont autorisées, de veiller à la remise à l'identique. Cependant Madame Dupuis ne nous a pas encore répondu. Enfin, Madame Huytebroeck a proposé de modifier les critères des primes à la rénovation et de ne plus subsidier le placement de châssis en pvc.

Recevez chaque semaine la Lettre d'IEB

En complément à votre bimensuel favori, Inter-Environnement Bruxelles diffuse chaque semaine sa lettre d'information par courrier électronique. Elle vous permet de découvrir l'actualité de l'association : les communiqués et conférences de presse, les actions propres à l'association, les dossiers suivis en urbanisme, en environnement, en mobilité et en patrimoine, et l'agenda des comités d'habitants.

Pour s'abonner, rendez-vous sur le site d'Inter-Environnement Bruxelles : www.ieb.be

Bruxelles en mouvements

Bruxelles en mouvements est édité par Inter-Environnement Bruxelles, asbl.Association indépendante. Fédération des comités d'habitants de Bruxelles. Organisme d'Éducation Permanente reconnu par le Ministère de la Communauté française. Membre de l'ARSC.
Rue du Midi, 165, 1000 Bruxelles. Tél. : 02/2230101. Fax: 02/2231296. E-mail : info@ieb.be
Editeur responsable : Jacqueline Gilissen, rue des Patriotes, 3, 1000 Bruxelles.

BELGIQUE - BELGIË
P.P.
1000 BRUXELLES
1/148
BUREAU DE DÉPÔT
BRUXELLES X
P 302402

Rédacteur en chef : Almos Mihaly, avec la collaboration de Olivier Bailly, Raymond Boudru, Anne Delfaribière, François Dewez, Sarah Duray, Isabelle Essers, Sébastien François, Jacqueline Gilissen, Isabelle Hochart, Catherine Maréchal, Philippe Meersseman, Dalila Riffi, Marie-Claire Schmitz, Delphine Termolle, Roland Vande Poel et Sabine Vanderlinden.
Imprimerie : Auspert & Cie sprl.

En vous abonnant à Bruxelles en mouvements, vous contribuez à soutenir l'action d'Inter-Environnement Bruxelles en faveur de la qualité de la vie en ville.

Coût de l'abonnement annuel au bimensuel Bruxelles en mouvements (23 numéros) : 22€.
34€ avec facture. Etranger : 32€. Abonnement de soutien : 52€.
Mensuellement par domiciliation : 1,75€. Prix au numéro : 1,25€ (inclut les frais de port).
Versements au compte 210-0090204-46 d'Inter-Environnement Bruxelles, rue du Midi, 165, 1000 Bruxelles.